

2. Toutes les Marchandises que les Vaisseaux de Russie porteront dans les Ports d'Espagne, ne payeront que la moitié des droits que les autres Nations payent ; à condition que parmi leur cargaison il y aura une certaine quantité de matériaux nécessaires pour la construction des Vaisseaux.

3. Les Vaisseaux d'Espagne jouiront des mêmes avantages dans tous les Ports de Russie, & outre cela, toutes les liqueurs qu'ils y apporteront, seront exemptes de tous impôts.

4. Il sera permis au Roi d'Espagne, en vertu du présent Traité, de faire construire à ses dépens dans les Ports de Russie, tous les Vaisseaux dont il aura besoin, tant pour le Commerce que pour la Guerre.

5. Les Négocians de Russie auront aussi la permission d'envoyer tous les ans un Vaisseau en Amérique pour y trafiquer &c. .

Il est, à ce que l'on mande, arrivé à la Corogne un Bâtiment parti de Cartagene le 28. Novembre dernier, qui rapporte que les Gallions en avoient fait voile le 16. du même mois, pour se rendre à la Havane, & de là à Cadix. On apprend qu'on a commencé en Suisse la levée de six mille hommes dans les Cantons Catholiques Romains, pour le service de cette Couronne, & que le Ministre de S. M. auprès du Corps Helvetique qui réside à Lucerne, fait solliciter les Lignes Grises de leur accorder le passage sur les terres de leur République, pour se rendre à Genes, & être transportés de là par mer en Espagne.

IV. Le premier Janvier le Roi & la Reine reçurent les complimens à l'ordinaire sur le renouvellement de l'année, & L. M. allerent faire leurs dévotions dans l'Eglise de Notre-Dame d'Atocha. Le 3. le Roi accompagné du Prince des Asturies & des Infans Dom Carlos & Dom Philippe, alla chasser

aux